

BOURSE AUX ETUDIANTS 2023/2024

<i>Secteur</i>	<i>Allocation si l'étudiant réside chez ses parents à Marck</i>	<i>Allocation si l'étudiant est bénéficiaire de l'APL car locataire d'un logement durant ses études</i>
Calais	65 €	115 €
Boulogne-Dunkerque-Saint-Omer	90 €	140 €
Lille et Nord-Pas-de-Calais	125 €	175 €
Autres régions françaises et pays étrangers	160 €	210 €

Madame, Monsieur,

Afin de vous attribuer la bourse aux étudiants 2023/2024, nous vous demandons de bien vouloir compléter cet imprimé et le faire parvenir en mairie, **entre le 01/10/23 et 30/11/23**, accompagné des pièces suivantes : **photocopie d'une pièce d'identité, certificat de scolarité 2023/2024, justificatif de domicile récent au nom de l'étudiant qui justifiera le rattachement à la commune de Marck (ex. entête relevé de banque avec la date ou tout autre document au nom de l'étudiant), relevé d'identité bancaire ou postal au nom de l'étudiant, attestation de paiement de la CAF justifiant l'APL du logement loué au nom de l'étudiant, attestation de poursuite des études à l'étranger si tel est le cas.**

Les factures et attestations sur l'honneur des parents ne sont pas valables pour cette bourse.

AUCUNE PHOTOCOPIE NE SERA FAITE EN MAIRIE

Nom : Prénom :

Adresse à Marck :

Date de naissance :

Téléphone : Email :

VOS ETUDES :

Formation préparée, niveau et lieu :

Je soussigné(e),, atteste être domicilié(e) à MARCK et remplir les conditions d'attribution de la bourse aux étudiants.

Marck, le :

Signature de l'étudiant(e) :